



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (38)/16.9
Date de publication : 1 juin 2016

TRENTE-HUITIÈME RÉUNION

Date : 28-30 juin 2016

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 4.2 de l'ordre du jour

Informations financières

**Mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal
2016-2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016**

Documents complémentaires pour ce point : Rapport financier et états financiers audités pour l'année close le 31 décembre 2015 (Document : UNAIDS/PCB(38)/16.8).

Actions requises lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

- i. *prendre note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2016-2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016, y compris la reconstitution du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments,
- ii. *encourager* les gouvernements donateurs à effectuer des contributions pluriannuelles et à verser dès que possible leur contribution au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2016-2021,
- iii. *prier instamment* l'ONUSIDA de poursuivre le développement de son socle de donateurs, conformément à la décision 6.8 de la 37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, et *encourager* de nouveaux donateurs à effectuer des contributions pour financer pleinement l'UBRAF 2016-2021, et
- iv. *demander* au Secrétariat de l'ONUSIDA de continuer de surveiller le solde des fonds de l'UBRAF afin de l'augmenter pour qu'il se situe entre les montants minimal et maximal établis par le Conseil de Coordination du Programme.

Table des matières

Section I :	Introduction	3
Section II :	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l'exercice biennal 2016-2017	3
Section III :	Fonds dépensés et affectés au titre de l'UBRAF 2016-2017	5
Section IV :	Solde des fonds	7
Section V :	Passifs liés au personnel	8
Section VI :	Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments	9
Annexe I :	Rapport du Vérificateur interne pour l'année 2015	10

I. INTRODUCTION

1. Ce document présente des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2016-2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016. Lors de la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, la présentation inclura des informations financières arrêtées au 31 mai 2016. [Les états financiers audités de l'ONUSIDA clôturés à la fin 2011 couvraient deux années civiles consécutives commençant par une année paire. Cependant, depuis l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2012, des comptes audités annuels ont été préparés depuis 2012].
2. Les comptes et les opérations de l'ONUSIDA sont assujettis à un suivi et à un examen permanents des commissaires aux comptes internes et externes de l'OMS, organisation qui fournit des services administratifs à l'appui du Programme, conformément à la résolution 1994/24 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et à l'article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA.

II. CADRE UNIFIÉ DU BUDGET, DES RÉSULTATS ET DES RESPONSABILITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

Budget-plan de travail approuvé

3. Lors de sa 37^{ème} réunion d'octobre 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé un budget de base d'US\$ 484,8 millions pour l'exercice biennal 2016-2017 de l'UBRAF 2016-2021 (du même niveau que celui des quatre exercices biennaux précédents) ainsi qu'une allocation d'US\$ 310,2 millions gérée par le Secrétariat et d'US\$ 174,6 millions à répartir entre les onze Coparrainants.

Fonds reçus au titre de l'exercice biennal 2016-2017

4. Au cours de la période considérée, des recettes totales d'US\$ 35,9 millions ont été reçues de huit gouvernements au titre de l'année 2016 de l'UBRAF. Le *Tableau 1* fournit des détails des recettes reçues au titre de l'UBRAF 2016-2017 pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016.

Tableau 1

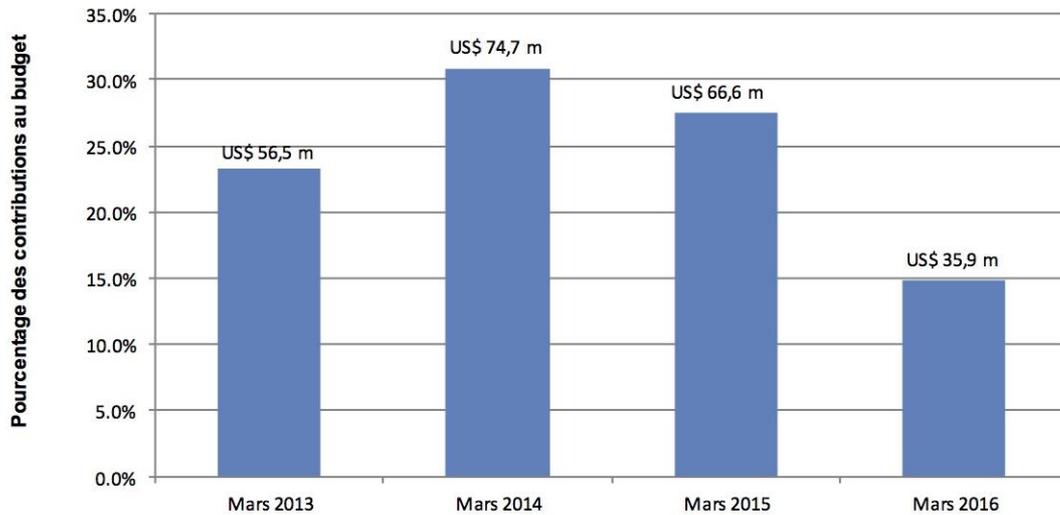
UBRAF – Détail des recettes pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016 (en dollars des États-Unis)

UBRAF - Détail des recettes
pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars 2016
(en dollars de Etats-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre de l'UBRAF 2016
Gouvernements	
Belgique - Flandres	843 645
Allemagne	1 969 365
Irlande	2 631 579
Japon	650 000
Monaco	167 598
Pays-Bas	22 346 369
Norvège	7 195 532
Thaïlande	85 937
Total	35 890 025

5. Le *Graphique 1* compare les fonds reçus au 31 mars de chaque année au titre de l'UBRAF en 2013, 2014, 2015 et 2016. Un montant total d'US\$ 35,9 millions a été reçu en 2016 (au titre de l'UBRAF 2016-2017) qui ne représente que 14,8 % du budget annuel et est très inférieur aux montants reçus au même moment durant les années précédentes. Il convient de noter que sur les US\$ 35,9 millions reçus au 31 mars 2016, US\$ 33 millions (ou 92 %) n'ont été reçus qu'en mars 2016¹. Cette situation souligne la nécessité pour les donateurs qui ont déjà pris des engagements de verser le solde de leur contribution et, pour les donateurs qui ne l'ont pas encore fait, de prendre des engagements et de verser à l'ONUSIDA la totalité de leur contribution pour 2016.

¹ Des informations sur l'impact du faible niveau des contributions reçues sont présentées dans la Section IV – Solde des fonds.

*Graphique 1***Recettes reçues au 31 mars de chaque année au titre de l'UBRAF entre 2013 et 2016****III. FONDS DÉPENSÉS ET AFFECTÉS AU TITRE DE L'UBRAF 2016-2017**

6. Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016, un montant d'US\$ 79,7 millions a été dépensé et affecté (virements aux Coparrainants inclus) sur le budget d'US\$ 484,8 millions approuvé pour l'UBRAF 2016-2017. Cela correspond à un taux d'engagement de 16,4 %. Le montant total des dépenses et des fonds affectés pour la mise en œuvre des activités de riposte au sida prévues dans l'UBRAF se répartit comme suit : US\$ 43,7 millions virés aux Coparrainants représentant 50 % de leur budget pour 2016 au titre de l'UBRAF 2016-2017 (le Graphique 2 présente des informations sur le pourcentage des fonds virés à chaque Coparrainant), US\$ 31,2 millions dépensés et US\$ 4,7 millions affectés pour les activités du Secrétariat et les charges de personnel.
7. Le *Tableau 2* fournit des détails sur le budget de base approuvé, les dépenses et les fonds affectés au titre de l'UBRAF 2016-2017, ventilés par domaines de résultat et fonctions de base du Secrétariat pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016.

Tableau 2

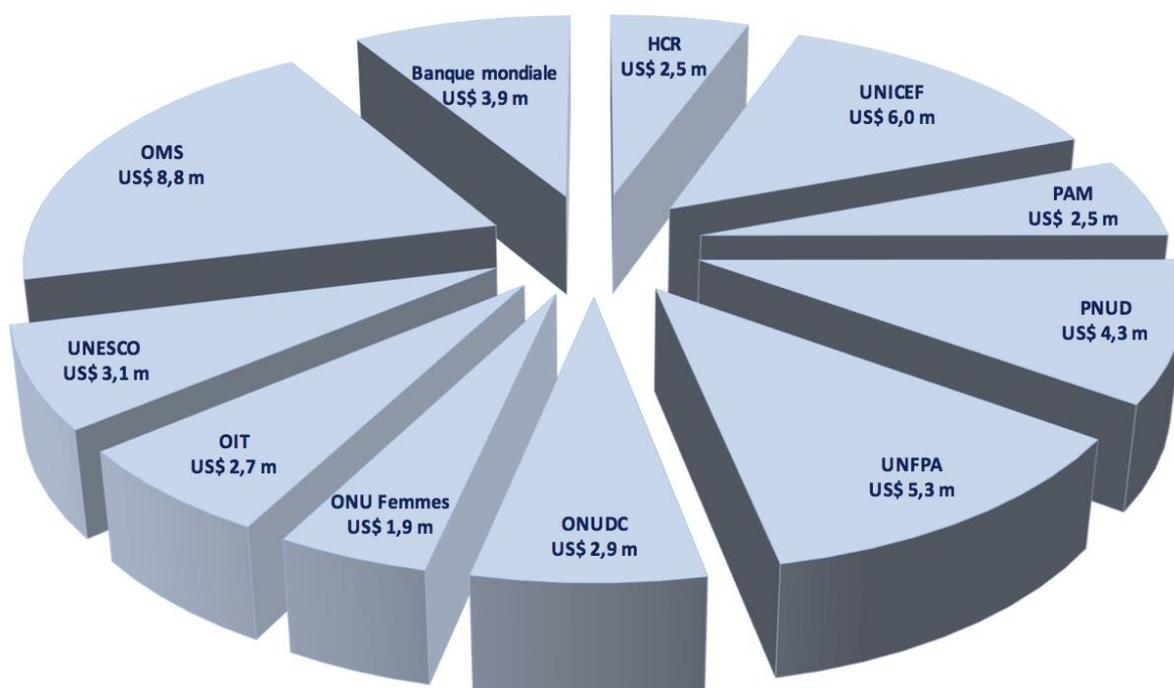
Budget de base approuvé, dépenses et fonds affectés au titre de l'UBRAF 2016-2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016
(en dollars des États-Unis)

	Budget de base approuvé 2016-2017	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
I. Domaines de résultat						
1 Dépistage et traitement du VIH	50 905 800	12 726 485		12 726 485	38 179 315	25.0%
2 Élimination de la transmission mère-enfant	9 259 800	2 314 800		2 314 800	6 945 000	25.0%
3 Prévention du VIH chez les jeunes	27 588 500	6 897 538		6 897 538	20 690 962	25.0%
4 Prévention du VIH parmi les populations clés	27 730 900	6 932 210		6 932 210	20 798 690	25.0%
5 Inégalités des sexes et violence sexiste	17 980 200	4 494 997		4 494 997	13 485 203	25.0%
6 Droits humains, stigmatisation et discrimination	13 040 700	3 260 338		3 260 338	9 780 362	25.0%
7 Investissement et efficacité	10 905 900	2 726 486		2 726 486	8 179 414	25.0%
8 Intégration des soins du VIH et des services de santé	17 188 200	4 297 146		4 297 146	12 891 054	25.0%
Total Coparrainants	174 600 000	43 650 000	-	43 650 000	130 950 000	25.0%
II. Fonctions de base						
1 Leadership, communication et plaidoyer	83 443 000	9 435 958	1 291 102	10 727 060	72 715 940	12.9%
2 Partenariats efficaces pour promouvoir les impacts et la pérennité de la riposte	55 797 000	5 156 976	725 390	5 882 366	49 914 634	10.5%
3 Information stratégique pour la planification et l'évaluation	49 268 000	5 050 558	956 088	6 006 646	43 261 354	12.2%
4 Coordination, cohérence et organisation	60 004 000	5 577 564	1 162 762	6 740 326	53 263 674	11.2%
5 Responsabilité mutuelle	61 708 000	6 067 268	592 966	6 660 234	55 047 766	10.8%
Total Secrétariat	310 220 000	31 288 324	4 728 308	36 016 632	274 203 368	11.6%
Total général	484 820 000	74 938 324	4 728 308	79 666 632	405 153 368	16.4%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Graphique 2

Fonds virés aux Coparrainants au 31 mars 2016



IV. SOLDE DES FONDS

8. Du fait de sa nature de programme financé par des contributions volontaires, l'ONUSIDA a besoin d'un solde de fonds qui sert de fonds de roulement pour engager et mettre en œuvre des activités dans l'attente de la réception des engagements fermes/contributions. Afin de garantir la continuité des activités d'une année sur l'autre, y compris l'allocation de financements aux Coparrainants, l'ONUSIDA doit disposer d'un solde de fonds suffisant en fin d'année pour assurer un lancement et une mise en œuvre harmonieux de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
9. Lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit US\$ 170 millions) du budget biennal de l'ONUSIDA. La décision de fixer ce niveau maximum à 35 % a été fondée sur les principaux facteurs suivants :
 - a. la nature et le calendrier des contributions des donateurs,
 - b. le rôle du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le financement des plans de travail des Coparrainants, et
 - c. le versement des salaires et le paiement des autres charges du budget du Secrétariat.
10. Lors de sa 34^{ème} réunion qui s'est tenue en juillet 2014, le Conseil de Coordination du Programme a demandé au Secrétariat de réaliser une analyse pour déterminer un seuil inférieur approprié pour le solde net des fonds et de lui en rendre compte lors de sa 36^{ème} réunion.
11. Lors de sa 36^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil de Coordination du Programme a fixé le niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA à l'équivalent de 22 % de son budget biennal (soit US\$ 107 millions du budget approuvé pour 2016-2017).
12. Au 31 décembre 2015, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 82,6 millions (ou 17 % du budget biennal)². Ce niveau est inférieur au niveau minimum approuvé de 22 % (ou US\$ 107 millions) du budget biennal. Il correspond aussi à une diminution d'US\$ 38,3 millions par rapport au solde net des fonds d'US\$ 120,9 millions (ou 25 % du budget biennal) au 31 décembre 2014.
13. La réduction du solde des fonds de l'UBRAF est imputable à une diminution des recettes reçues en 2015, (83 % ou US\$ 200,9 millions ont été mobilisés en 2015 par rapport à un objectif d'US\$ 242,4 millions) et à un taux de mise en œuvre élevé en 2015, d'où il résulte un solde net de fonds d'US\$ 82,6 millions.
14. Comme souligné au paragraphe 8, le solde des fonds de l'UBRAF disponible au début de chaque année correspond au fonds de roulement du Programme commun. Cela lui permet de fonctionner sans interruption et notamment de virer des fonds aux Coparrainants. Au 31 décembre 2015, le solde net des fonds s'élevait à US\$ 82,6 millions (soit US\$ 24,4 millions de moins que le niveau minimum approuvé) et le Secrétariat n'avait pas de promesses de don formelles pour 2016 au 31 décembre 2015.

² Outre des dépenses d'US\$ 239,3 millions en 2015 au titre de l'UBRAF 2014-2015, un montant d'US\$ 3 millions a été affecté pendant l'année 2015 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2016). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2015 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de 2016 s'élevait à US\$ 82,6 millions (US\$ 85,6 millions moins US\$ 3 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2015).

Compte tenu de cette situation, il a été décidé en janvier 2016 de virer aux Coparrainants 50 % de leur budget de base pour 2016 au titre de l'UBRAF 2016-2017 (contre 100 % les années précédentes). L'avance de financement n'a été rendue possible que par un financement temporaire des salaires du personnel du Secrétariat d'un mois sur l'autre dans l'attente de la réception de fonds suffisants des donateurs pour financer les salaires pour quatre à six mois, conformément aux règles et procédures établies.

15. Au total, 69 % (ou US\$ 168 millions) devraient être mobilisés en 2016 sur le budget de base de l'UBRAF 2016-2017 (soit US\$ 75 millions de moins que l'objectif de mobilisation de ressources d'US\$ 242,4 millions pour 2016).
16. Un certain nombre de mesures de réduction des coûts ont été instaurées pour réduire l'insuffisance de financement, toutefois, si aucune contribution supplémentaire n'est mobilisée en 2016, cette situation pourrait avoir des conséquences graves pour les travaux du Programme commun et sa capacité à atteindre les anticipations du Conseil concernant l'UBRAF.
17. Il est par conséquent impératif que des ressources supplémentaires soient mobilisées pour reconstituer le solde des fonds afin qu'il atteigne son seuil minimal d'US\$ 107 millions fixé par le Conseil de Coordination du Programme pour garantir une poursuite harmonieuse des activités du Programme commun.
18. En outre, la 37ème réunion du Conseil de Coordination du Programme d'octobre 2015 a admis la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires, le Conseil ayant instamment demandé « l'intensification des efforts de mobilisation de ressources et le financement complet de l'UBRAF 2016-2021 pour financer le Programme commun, tout en constatant la nécessité de veiller à ce que le Secrétariat de l'ONUSIDA dispose d'un budget suffisant pour assurer ses fonctions de base et donc mettre en œuvre l'accélération de la riposte et la Stratégie 2016-2021 ». Le Conseil de Coordination du Programme est aussi conscient « des efforts en cours, et encourage tous les Coparrainants à continuer de renforcer leur action en faveur de la mobilisation de ressources à l'appui de leur contributions programmatiques au Programme commun » (décision 6.8).

V. Passifs liés au personnel

19. Les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA sont déterminés par des actuaires professionnels. Selon les études actuarielles au 31 décembre 2015, le total des passifs liés au personnel s'élevait à US\$ 126,6 millions (US\$ 116,8 millions au 31 décembre 2014). Sur ce montant, US\$ 99,3 millions sont financés, d'où il résulte un solde de passifs non financés d'US\$ 27,3 millions (ou 21,6 %) (comme indiqué en détail dans le *Tableau 3* ci-dessous).

Tableau 3

Passifs liés au personnel au 31 décembre 2015 (en millions de dollars des États-Unis)

	Prévision actuarielle à fin 2015	Cumul à fin 2015				Total cumul	Non provisionné
		Financé	Affectation sur l'UBRAF en 2012	Affectation sur l'UBRAF en 2013	Affectation sur l'UBRAF en 2014		
Assurance maladie après la cessation de service (ASHI)	104.9	49.5	13.9	5.0	6.2	74.6	(30.3)
Congés annuels	8.5	4.4	2.2	0.4	0.5	7.5	(1.0)
Paiements de fin de contrat	12.2	11.8	3.9	0.8	0.3	16.8	4.6
Fonds spécial d'indemnisation	1.0	-	0.0	0.2	0.2	0.4	(0.6)
Total	126.6	65.7	20.0	6.4	7.2	99.3	(27.3)

20. Lors de sa 30^{ème} réunion (juin 2012), le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la recommandation du Directeur exécutif de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme commun à partir du solde des fonds. Il a également approuvé le financement d'un montant initial de US\$ 20 millions, l'insuffisance de financement restante des passifs devant être couverte à partir du solde des fonds sur une période de cinq ans ou moins, sous réserve de la disponibilité de fonds.

21. Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer l'insuffisance de financement restante au titre des passifs liés au personnel, le Directeur exécutif a autorisé en 2015 le virement d'un montant d'US\$ 7 millions à partir du solde des fonds afin de financer partiellement ces passifs. Le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la décision du Directeur exécutif lors de sa 36^{ème} réunion (qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015). Cependant, 83 % seulement du budget de base (ou US\$ 200,9 millions) ont été mobilisés en 2015 (par rapport à un objectif d'US\$ 242,4 millions), d'où il résulte un déficit d'US\$ 42 millions. Ce déficit a été couvert par le solde des fonds, ce qui l'a fait baisser au-dessous de son niveau minimum approuvé au 31 décembre 2015. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur exécutif a décidé de ne pas virer de fonds du solde des fonds pour couvrir les passifs liés au personnel dans l'attente de l'amélioration de la situation financière actuelle et de la reconstitution du solde des fonds.

VI. Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments

22. Lors de sa 30^{ème} réunion de juin 2012, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la recommandation du Directeur exécutif de créer un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Il a par ailleurs approuvé une reconstitution annuelle du Fonds d'un montant équivalent à l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA (ou de tout montant qu'il est susceptible de fixer).

23. Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de reconstituer le Fonds une fois par an à partir du solde des fonds du montant de l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA, le Directeur exécutif a décidé de provisionner à cette fin un montant d'US\$ 0,43 million sur le solde des fonds de l'UBRAF en 2016.

[Annexe à suivre]

Annexe I



Mai 2016

Rapport du vérificateur interne pour l'année 2015

1. Le Bureau des services de contrôle interne (IOS, *Office of Internal Oversight Services*) de l'Organisation mondiale de la Santé transmet par la présente son rapport pour l'année 2015 au Conseil de Coordination du Programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

OBJECTIF ET PORTÉE

2. Le Bureau fournit un service indépendant et objectif de contrôle et de conseil destiné à accroître la valeur ajoutée des activités de l'ONUSIDA et à les améliorer. Il conduit sa mission conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institute of Internal Auditors. Les normes établies par cet institut ont été adoptées et sont utilisées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Elles fournissent des indications indépendantes qui font autorité pour garantir une fonction de contrôle efficace. Grâce à son approche systématique et rigoureuse, le Bureau aide l'ONUSIDA à atteindre ses objectifs en évaluant et en améliorant l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Le Bureau dispose d'un accès complet, libre et rapide à tous les registres, biens, personnels, opérations et fonctions au sein de l'ONUSIDA dont il considère qu'ils sont pertinents pour mener à bien sa mission.

3. La portée des vérifications a permis d'évaluer si l'ensemble des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance, tels que conçus et appliqués par la direction de l'ONUSIDA, étaient adéquats et fonctionnels pour permettre d'atteindre les objectifs fixés. Le Bureau a notamment évalué si : (a) les informations financières, de gestion et opérationnelles étaient exactes, fiables et disponibles en temps utile, (b) les interventions du personnel étaient conformes aux règlements, aux règles, aux politiques, aux normes et aux procédures de l'ONUSIDA et de l'OMS, et (c) les ressources étaient obtenues aux meilleures conditions économiques, utilisées efficacement et protégées de façon adéquate.

CADRE DE CONTRÔLE

4. Le Bureau fournit des services de contrôle à l'ONUSIDA conformément au Protocole d'accord conclu entre le Bureau des services de contrôle interne et l'ONUSIDA le 9 janvier 2008.

MÉTHODOLOGIE

5. Le Bureau considère le risque comme la possibilité qu'un événement survienne et influe sur la réalisation des objectifs. Pour s'assurer que les moyens de vérification dont il dispose ciblent les domaines opérationnels considérés comme les plus exposés au risque, le Bureau utilise un modèle d'évaluation des risques. Ce modèle conforte les jugements professionnels émis pour hiérarchiser le plan de travail annuel. Le modèle se compose de trois éléments de base : (i) l'univers de vérification issu de la base de données du Système de planification des ressources d'entreprise (ERP) (base de données du Système mondial de gestion de l'OMS), (ii) un ensemble de paramètres de risques pondérés et systématiquement appliqués pour établir un classement relatif des risques des entités de l'univers, et (iii) un examen plus approfondi des facteurs de risque spécifiques. Le processus d'évaluation intègre des indicateurs à la fois objectifs et subjectifs – tels que l'exposition financière, les évolutions récentes au niveau du personnel ou des systèmes et l'architecture de contrôle interne – qui déterminent le risque relatif des domaines susceptibles de faire l'objet de vérifications.

6. Les résultats de l'évaluation actualisée des risques ont été discutés avec la direction de l'ONUSIDA et un programme de travail a été établi pour l'année 2015. Le Bureau a modifié son plan de travail approuvé en 2015 lorsqu'une vérification des technologies de l'information (Google Cloud et IT Helpdesk) a été reportée à la demande de la direction de l'ONUSIDA.

7. Les principaux points des rapports du Bureau publiés en 2015 sont résumés ci-après.

TRAVAUX DE VÉRIFICATION

Siège et fonctions transversales

8. **Accords de financement de programme et coopération financière directe (Rapport de vérification n° 15/997).** La mission a permis d'établir que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle des mécanismes d'accord de financement de programme et de coopération financière directe était partiellement

satisfaisante, mais requérait quelques améliorations pour atténuer les risques. Il est nécessaire de renforcer la conformité vis-à-vis des règles et des réglementations pour corriger efficacement certaines lacunes au niveau de la sélection formelle des partenaires de l'ONUSIDA et des activités de contrôle liées (pré et post mise en œuvre), comme les évaluations des risques, les examens sur site et les examens indépendants des justificatifs.

9. L'ONUSIDA a introduit le nouveau Manuel d'achat à la mi-2015. Bien que plusieurs lacunes identifiées lors de la présente vérification aient été corrigées par le nouveau manuel, ce n'était pas encore visible au niveau des réponses du personnel sur le terrain et les bienfaits des améliorations ne se feront ressentir qu'en 2016 et dans les années suivantes.

10. La vérification a permis d'identifier la nécessité de clarifier davantage les politiques régissant les conditions de recours à la contribution financière directe (DFC), à l'accord de financement de programme (PFA) ou aux « accords ONU/ONU ». L'examen a aussi identifié la nécessité d'améliorer la conformité (en harmonisant le niveau des procédures de contrôle minimales requises), d'assurer un suivi plus minutieux et opportun, et d'infliger des sanctions en cas de non-conformité persistante.

11. Dans la mesure où les Coparrainants et l'ONUSIDA assument une responsabilité conjointe vis-à-vis du renforcement de la responsabilité, des initiatives spécifiques sont nécessaires pour accroître la responsabilité des partenaires de mise en œuvre, en les sensibilisant et en consolidant leurs capacités – ce qui favorisera une approche intégrée de mise en œuvre entre l'ONUSIDA et les partenaires de mise en œuvre.

12. **Contrôle de qualité à l'ONUSIDA (Rapport de vérification n° 14/969).** La conclusion globale, fondée sur la mission de vérification menée, était que les contrôles du mécanisme de contrôle de la conformité de la qualité (QCC) en place étaient généralement conçus de façon adéquate et considérés comme partiellement satisfaisants au plan opérationnel pour atténuer les principaux risques et garantir un traitement précis des demandes d'achat, même si le processus actuel nécessite des améliorations en termes d'efficacité et de promptitude.

13. Le mécanisme QCC est efficace pour identifier les lacunes au niveau de la conformité vis-à-vis des règles d'achat de l'ONUSIDA. Bien qu'il soit obligatoire de faire transiter toutes les transactions, comme les contrats d'exécution (*Agreements for Performance of Work – APW*) ou la coopération financière directe (DFC), par le mécanisme QCC, les initiateurs et les approubateurs de transactions peuvent actuellement le contourner en traitant directement

les transactions dans l'ERP. Il en est ainsi parce que le mécanisme de contrôle de la conformité de la qualité (QCC) est fondé sur un logiciel hors ligne et qu'il n'existe pas d'interface entre les deux systèmes.

14. De manière générale, il conviendrait que la direction décide (ou non) de conserver le mécanisme QCC (et l'outil iTrack) dans la mesure où il a initialement été mis en œuvre en tant que mécanisme de contrôle temporaire. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé d'examiner la possibilité d'intégrer le contrôle de la qualité dans le système de planification des ressources d'entreprise (ERP) plutôt que travailler avec un mécanisme hors ligne, afin d'éviter une duplication des activités et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du processus. Si le mécanisme actuel et le système devaient être conservés, les contrôles liés requerraient des améliorations pour s'assurer que toutes les demandes d'achat, qui satisfont aux critères du QCC, transitent systématiquement par un système de contrôle de la conformité plutôt que directement via le Centre mondial de services.

Équipes d'appui aux régions et bureaux de liaison

15. **Bureau de liaison de l'ONUSIDA, New York (Rapport de vérification n° 15/989).**

La vérification a permis d'établir que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances était partiellement satisfaisante et nécessitait quelques améliorations.

16. Les lacunes de contrôle ayant un risque résiduel élevé et devant être corrigées concernent l'efficacité de l'utilisation des ressources : (i) il conviendrait de détailler et de justifier suffisamment les budgets des activités, (ii) il conviendrait d'effectuer une évaluation régulière du coût des locaux actuels par rapport à des espaces de bureau loués de sorte à optimiser l'environnement de travail et à permettre à l'Organisation de réaliser d'éventuelles économies de coût, et (iii) il conviendrait que les produits attendus au titre des APW soient alignés sur les besoins.

17. **Bureau de liaison de l'ONUSIDA, Washington, D.C. (Rapport de vérification n° 15/988).** La vérification a permis d'établir que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances était partiellement satisfaisante et requérait quelques améliorations.

18. Les lacunes de contrôle ayant un risque résiduel élevé et devant être corrigées concernent l'efficacité de l'utilisation des ressources : (i) il est nécessaire de s'assurer que les prix de marché des services récurrents importants soient régulièrement comparés pour garantir une optimisation permanente de l'utilisation des ressources, (ii) il est nécessaire que le Siège conclue un accord formel avec l'organisme caritatif « UNAIDS USA Inc. » intégrant des modalités qui protègent l'appellation « UNAIDS » et servent par ailleurs au mieux les intérêts de l'ONUSIDA, et de clarifier l'interface avec le personnel de l'ONUSIDA au siège et au Bureau de liaison, et (iii) il conviendrait d'obtenir une accréditation pour l'USO du Département d'État des États-Unis.

Bureaux de pays

19. Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les bureaux de pays de l'ONUSIDA (UCO) utilisent le système ERP fourni par l'OMS. Cependant, les services administratifs et d'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) restent utilisés pour traiter les paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA dans quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cela tient soit à l'absence de soutien local de l'OMS soit au fait que le Centre mondial de services de l'OMS ne peut effectuer de paiements par voie électronique classique du fait de contrôles des changes locaux.

20. **Bureau de pays en Afrique du Sud (Rapport de vérification n° 15/982).** Nous savons que le bureau de pays de l'ONUSIDA connaît des difficultés importantes depuis que l'Afrique du Sud est l'un des principaux pays engagés dans la lutte contre le VIH/sida. Un grand nombre d'agents ont été recrutés en 2013 et 2014, et la stratégie de travail de pays a évolué suite à la décision d'établir une présence dans les provinces à charge élevée. Cette stratégie a aidé à accroître le soutien du gouvernement et durant la vérification, le Bureau des services de contrôle interne a remarqué des retours d'information positifs des partenaires de mise en œuvre. La vérification a permis d'établir que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances était partiellement satisfaisante et requérait quelques améliorations.

21. Les lacunes de contrôle ayant un risque résiduel élevé et devant être corrigées concernent les domaines suivants :

- Intégrité des informations de gestion : des transactions ont été enregistrées sous des types de dépenses erronés et l'on observe une absence de suivi des coûts liés aux véhicules ainsi que des factures de téléphonie fixe en souffrance datant d'années antérieures qui doivent être réglées.

- Conformité vis-à-vis de la réglementation de l'ONUSIDA : (i) il est nécessaire de s'assurer que tous les justificatifs requis soient téléchargés dans le Système de gestion des dossiers (aujourd'hui appelé Système de gestion des contenus), et (ii) nous avons observé une absence de processus établi de pré-qualification des fournisseurs exclusivement utilisé par les bureaux de pays.
- Protection des actifs : (i) les locaux actuels ne sont pas sûrs et l'évaluation de la conformité des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) doit être actualisée, et (ii) le registre des immobilisations doit être mis à jour et les éléments obsolètes radiés en conséquence.

22. Les possibilités d'amélioration suivantes ont été identifiées :

- Efficience de l'utilisation des ressources : (i) optimiser la séparation des tâches et assurer le renforcement de la fonction de soutien, et fournir également une formation à l'ERP au personnel dans les domaines de travail qui sont pertinents pour eux, (ii) faire en sorte que les budgets des activités soient suffisamment détaillés et justifiés, (iii) il faut réaliser une évaluation du coût des locaux actuels par rapport à des espaces de bureau loués afin d'optimiser l'environnement de travail et de remédier aux problèmes de sécurité, et (iv) améliorer les procédures de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée.

23. **Bureau de pays au Myanmar (Rapport de vérification n° 15/1010).** La vérification a permis d'établir que l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle dans les domaines de l'administration et des finances était partiellement satisfaisante et requérait quelques améliorations. Les lacunes de contrôle nécessitant d'être corrigées concernent notamment :

- Conformité vis-à-vis de la réglementation de l'ONUSIDA : (i) il conviendrait que tous les contrats soient signés et datés conformément aux règles et réglementations de l'ONUSIDA, et que la planification des activités soit renforcée afin d'éviter de recourir à des solutions de rechange, (ii) il conviendrait que les produits attendus soient pleinement approuvés avec les partenaires de mise en œuvre au moment de la signature et de s'assurer que le financement est suffisant pour établir les rapports convenus.
- Protection des actifs : faire en sorte que tous les individus aient un accès suffisant à l'ERP pour effectuer leur travail et obtenir les formations liées.
- Efficience de l'utilisation des ressources : faire en sorte que le personnel prenne au moins les congés minimums, conformément aux dispositions de l'eManuel, et aient une vie professionnelle équilibrée.

Enquêtes

24. En 2015, un rapport d'enquête a été publié. Une mission de pays a eu lieu sur le terrain du 27 avril au 3 mai 2015 pour enquêter sur une plainte de nature non-financière reçue le 20 mars 2015. Le Bureau des services de contrôle interne a conclu qu'il y avait suffisamment de témoignages pour prouver l'infraction, par le membre du personnel concerné, des points 1.1 et 1.5 du Règlement du personnel, des paragraphes 42 et 44 des Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, et des paragraphes 2.5.1 et 3.4.1 du Guide des valeurs éthiques du Secrétariat de l'ONUSIDA. En conséquence, le Bureau a demandé à la direction de l'ONUSIDA de prendre les mesures administratives et/ou disciplinaires appropriées.

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

25. Le Bureau des services de contrôle interne assure le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble de ses recommandations pour s'assurer que des mesures ont effectivement été prises par la direction ou que les dirigeants ont accepté le risque inhérent à l'absence d'intervention de leur part. Un compte rendu et un suivi de chaque recommandation de la vérification sont réalisés à l'aide d'une base de données de suivi des recommandations gérée par le Bureau. Les recommandations de la vérification sont classées par catégorie de risque et importance.

26. Au 27 mai 2016, des 181 recommandations dont la mise en œuvre était inachevée dans les précédents rapports, 57 ont été adressées de façon satisfaisante; ce qui représente un taux d'exécution de 31%. Le niveau d'exécution de 43 autres recommandations progresse de façon convenable. Les mesures prises pour les recommandations restantes (dont 72 nouvelles émises au cours de l'année 2015), font actuellement l'objet d'une étroite surveillance par le Bureau. Finalement, une mise à jour de progrès de 64 autres nouvelles recommandations est due à partir de septembre 2016.

PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS OPÉRATIONNELS POUR L'ONUSIDA

27. Le processus de gestion des risques institutionnels de l'ONUSIDA a été mis en place en 2013. Cependant, un registre des risques n'a pas été définitivement établi ni diffusé. Une fois finalisés, les documents permettront au Bureau des services de contrôle interne de fonder des méthodes de test sur les allégations de risque de la direction.